

Certificats de reconnaissance de longs états de services

L'AAMNB présentera des certificats de reconnaissance de longs états de services au banquet annuel de cette année. Nous vous demandons de nous aider à identifier les membres qui méritent de tels certificats.

Critères concernant les certificats de reconnaissance de longs:

Chaque récipiendaire doit être actuellement membre de l'AAMNB depuis au moins cinq ans. Un certificat sera décerné aux membres qui ont accumulé 5 années d'emploi en administration municipale et pour chaque période de cinq ans par la suite. Veuillez indiquer les noms des personnes qui ont droit de recevoir un tel certificat, ainsi que le nombre de leurs années de pratique, c'est-à-dire 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 ans, etc.